

Délibération n°2023-64

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230921-64-2023-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Thème : BUDGET ET FINANCES 3

Objet : Décision modificative n°1 du budget principal et du budget annexe Immobilier d'Entreprise

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 septembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Odile CHENEVEZ ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine De RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Annie ALLIO ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Gilbert BOYER donne procuration à M. Stéphane DERRIVES
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER
M. Christian CHIAPPELLA donne procuration à M. Didier DERUPTY
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL

Absents excusés :

Emmanuel LUTHRINGER, Gilbert BOYER, Rémi DUTHOIT, Nadine CURNIER, Christian CHIAPPELLA, Michel CHAPUIS, Marc DINI.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU l'article L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal et au budget annexe immobilier d'entreprise,

VU la délibération n° 2023/20 du 21 mars 2023 portant approbation du budget 2023.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230921-64-2023-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

CONSIDERANT que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil communautaire qui vote alors des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent ainsi des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire. Les documents qui les décrivent doivent faire clairement apparaître la majoration ou la minoration des crédits ouverts en dépenses et recettes pour chaque section. Ces décisions modificatives font partie intégrante du budget,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Budget principal

Chapitre	Compte	Libellé	Montants des crédits ouverts avant DM	Proposition de modification	Montants des crédits ouverts après DM
Recettes de fonctionnement					
731	020 - 73111	Impôts directs locaux	1 540 000,00 €	+ 88 021 €	1 628 021,00 €
	720 - 73133	Taxe d'enlèvement sur OM	1 800 000,00 €	+ 62 000 €	1 862 000,00 €
74	020 - 741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	80 000,00 €	+ 100 000 €	180 000,00 €
042	020 - 777	Quote-part subventions d'investissements	245 403,94 €	+ 1 026 €	246 429,94 €
TOTAL				+ 251 047 €	
Dépenses de fonctionnement					
011	020 - 611	Prestations de services	1 049 442,00 €	+ 21 652 €	1 071 094,00 €
	020 - 6168	Autres primes d'assurances	12 000,00 €	+ 6 731 €	18 731,00 €
	020 - 6281	Concours divers (cotisations...)	37 066,00 €	+ 5 255 €	42 321,00 €
014	020 - 7398	Reversements, restitutions et prélèvements directs	13 636,00 €	+ 7 898 €	21 534,00 €
65	020 - 65748	Sub.fonct. Autres personnes droit privé	305 609,00 €	+ 118 485 €	424 094,00 €
023		Virement à la section d'investissement	894 862,00 €	+ 91 026 €	985 888,00 €
TOTAL				+ 251 047 €	

Recettes d'investissement					
021		Virement de la section de fonctionnement	894 862,00 €	+ 91 026 €	985 888,00 €
TOTAL				+ 91 026 €	

Dépenses d'investissement					
23	720 - 2315	Immobilisations encours : installations, matériel et outillage techniques	560 000,00 €	+ 90 000 €	650 000,00 €
040	020 - 139178	Reprises subventions transférables - autres fonds européens	- €	1 026 €	1 026,00 €
TOTAL				+ 91 026 €	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230921-64-2023-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Budget annexe immobilier d'entreprise

Chapitre	Compte	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Proposition de modification	Montant des crédits ouverts après DM
Recettes de fonctionnement					
75	61 - 752	Revenus des immeubles	135 832,00 €	+ 4 655 €	140 487,00 €
TOTAL				+ 4 655 €	
Dépenses en fonctionnement					
011	61 - 6354	Droits d'enregistrements et de timbre	- €	+ 4 655 €	4 655,00 €
TOTAL				+ 4 655 €	

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver les modifications budgétaires du budget primitif 2023 relatif au budget principal,
- D'approuver les modifications budgétaires du budget primitif 2023 relatif au budget annexe immobilier d'entreprise,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 04 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230921-64-2023-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023